



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 01.07.2025

Lisieux et visioconférence

Présents :

Mme SALEM
MM. DESHEULLES et MENDES

Visio :

M. Romain FERET, Président
Mmes COURTET et LORET
MM. BINET, BENAZZOUZ, CALARNOU, CAUCHOIS, HAMON, LEROUX, LEVASSEUR, RASTELL, ROUTIER et VOISIN

Excusés :

Mmes ABERGEL et ONFROY
MM. BUCHON, CAKMAK, CERDAN, DEROIN, GOURDEL, JULIEN, LAFLEURIEL, SANSON

Participant sans voix délibérative : Mme DAYAUX

M.RIVIERE pour la partie sportive

La séance est ouverte par le Président Romain FERET, qui remercie les membres de s'être libérés pour cette réunion, nécessaire à la validation des groupes des championnats régionaux 2025/2026.

1 - VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux du 26 mai et 18 juin 2025 sont validés à l'unanimité.

2- VALIDATION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2025/2026

Viano MENDES présente les travaux de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions relatifs à la constitution des groupes des championnats régionaux 2025/2026. L'ensemble des groupes est validé à l'unanimité, tel que présenté en annexe du présent procès-verbal.

Il convient de noter :

- Que la commission a été soucieuse d'équilibrer à raison d'un par club les déplacements conséquents afférents ses équipes jeunes engagées.
- Que la liste des équipes relevant du District de Seine-Maritime n'avait initialement pas pu être établie, celui-ci n'ayant pas encore désigné ses accédants. Les éléments ayant depuis été transmis par le DFSM, ces équipes sont réparties aux places prévues initialement.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter de la publication et ce dans le respect de forme stipulé à l'article 190 des règlements généraux.

3 - LABELS

Pierre CALARNOU informe les membres de la validation des labels 2025-2028 par la commission régionale ainsi que du retrait des labels jeunes et EFF du club A. LES LEOPARDS DE ST GEORGES. Ces décisions sont validées à l'unanimité.

4 - DIVERS

4.1 - Demande de l'US GRANVILLAISE

Le Comité de Direction :

- Prend connaissance du mail de l'US GRANVILLAISE en date du 24 juin 2025 transmettant une demande de Mme Lucile AUBERT, détentrice d'une licence joueuse senior, d'être autorisée à pratiquer en U18F.
- Dit que s'il comprend les motivations de la demande ne peut que s'en tenir à l'article 74 des RG, qui n'accorde des dérogations d'âge pour jouer en équipe inférieure qu'aux joueurs de catégories jeunes et de surcroît sur avis médical.

4.2 - Mouvements dans les structures

Commissions	Personne	Type	Poste
Mixité et Bénévolat	Nathalie GUEDON GINFRAY (76)	Démission	Membre
Arbitrage	Nathalie GUEDON GINFRAY (76)	Démission	Membre
Arbitrage – Section Féminine	Nathalie GUEDON GINFRAY (76)	Démission	Responsable
Statut de l'Arbitrage	Laurent GOMIS (27)	Intégration	Membre
Labels	Nicolas LEDOUX (61)	Intégration	Membre

4.3 - Projet de fusion

FUSION ABSORPTION

563832 FC LANGRUNE LUC	563832 FC LANGRUNE LUC
547520 ENT.S. ST AUBINAISE	

4.4 - Arbitrage

Lilian LEROUX aborde le sujet de la revalorisation du barème des indemnisations des arbitres, un point qui devait initialement être traité lors de la réunion précédente, mais qui n'avait pas pu être abordé faute de temps. Néanmoins, le Président constate que l'ensemble des membres présents n'ont pas pris connaissance de la proposition transmise en amont. De ce fait, il apparaît difficile de se positionner à ce stade.

Lilian LEROUX exprime son regret face à cet état de fait, soulignant qu'aucun membre n'a pris la peine de consulter les éléments fournis. Il rappelle qu'en tant que représentant des arbitres, il a des comptes à rendre et qu'il aurait souhaité pouvoir avancer sur ce dossier dès à présent.

Le Président,



Romain FERET

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

